

## Séance du 27 Octobre 2005

L'an deux mil cinq le vingt-sept Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU

3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M.Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr André RIOU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2005

Date de Publication : 28 Octobre 2005

Secrétaire : Mr Pierre LE DILAVREC

**Objet** : Système d'information géographique: délibération

La commune a délibéré favorablement le 12 Juin 2003 sur la participation financière de la commune à hauteur de 15% du montant estimé de l'opération totale de numérisation du cadastre. La part de la commune était alors évaluée par la communauté d'agglomération à 1347 €. Ce montant était obtenu en se basant sur le coût moyen par parcelle constatée sur le département (1,83 €). Le calcul était pondéré en fonction de : la population, du potentiel fiscal par habitant, du coût par parcelle et de la superficie de la commune.

Le programme de subvention Leader plus ayant été revu, Morlaix Communauté propose de faire passer la part communale de 15 à 25 %, par ailleurs le prix de digitalisation d'une parcelle a considérablement diminué, passant de 1,83 € H.T à 0,74 € H.T. La participation définitive de Guerlesquin s'établit définitivement à 1049 € H.T.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette participation financière de la commune: accord à l'unanimité